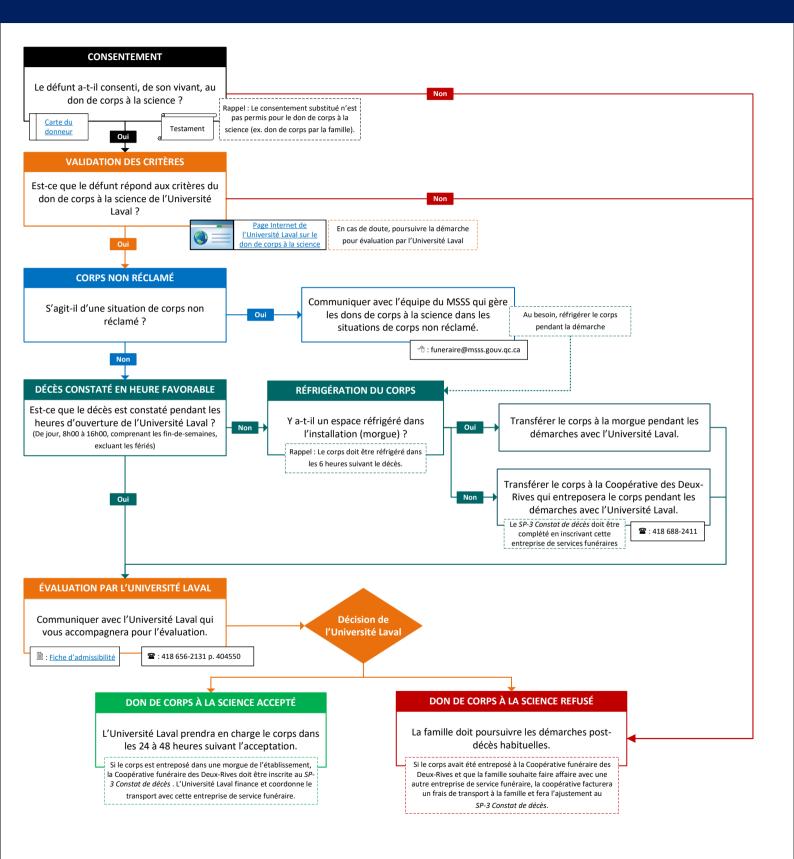


DON DE CORPS À LA SCIENCE ALGORITHME DÉCISIONNEL

PR-000-109 Procédure relative au don de corps à la science



Notes et précisions :

Don de corps à un autre établissement d'enseignement : Dans l'éventualité où les volontés du défunt sont de donner son corps à un autre établissement d'enseignement, ou que la famille souhaite poursuivre les démarches avec un autre établissement d'enseignement, vous référez à cette page Internet du Gouvernement du Québec pour connaître les coordonnées des entreprises de services funéraires avec lesquelles elles sont associées. Des frais supplémentaires pourraient être facturés à la famille pour le transport.

Procédure relative au don de corps à la science : Pour plus d'information, vous référer à la PR-000-109 Procédure relative au don de corps à la science.